

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014
Extrait du procès-verbal

...

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Collecteur sur le chemin de Grange-Canal

La présidente rappelle que ce point de l'ordre du jour porte sur les travaux de construction d'un collecteur sur le chemin de Grange-Canal ainsi que d'un collecteur pour le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex. Le crédit d'investissement et de financement s'élève à CHF 1'024'400.- TTC.

M. Locher explique que dans le cadre du schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux du périmètre du PAC Frontenex-La Tulette, les communes de Chêne-Bouggeries et de Cologny ont reçu une injonction de la DGEau, laquelle demande à ce que la capacité des collecteurs qui drainent ce bassin soit revue. La commune de Chêne-Bouggeries a donc, en collaboration avec la commune voisine, élaboré et fait valider par ladite DGEau, un projet relatif à la construction d'un nouveau collecteur. Il a également été prévu en parallèle à ce projet d'intégrer un autre collecteur à réaliser en vue du branchement de l'école de Commerce. La construction de ce nouveau collecteur doit débuter en automne, afin qu'elle soit parfaitement synchronisée avec l'ensemble du projet. Les deux chantiers étant conjoints, il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider en une seule fois l'ensemble des travaux projetés.

La présidente remercie M. Locher et donne la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli explique que la commission a reçu les mandataires concernés, qui ont donné les précisions techniques nécessaires concernant les 200 mètres linéaires de collecteurs d'eau pluviale à réaliser. Celles-ci ont satisfait les commissaires, qui ont émis un préavis favorable à l'unanimité.

La présidente remercie M. Spinelli et donne la parole à M. Ulmann, en remplacement de M. Pictet, président de la commission Finances, lequel s'est excusé.

M. Ulmann, bien qu'absent à la séance en question, affirme que les membres de la commission Finances se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce projet.

Mme Hochuli demande si une coordination est prévue entre les différents travaux de ce quartier, afin d'organiser au mieux le trafic, de manière à ce que les automobilistes provenant de l'avenue Jean-Jacques Rigaud et du chemin de la Gradelle ne se retrouvent pas bloqués et puissent circuler.

M. Locher répond que l'emprise du chantier n'étant pas complète, une circulation alternée serait réalisable afin de minimiser autant que possible les nuisances provoquées par les constructions dans le secteur.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014
Extrait du procès-verbal

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR EP SOUS LE CHEMIN DE
GRANGE-CANAL AINSI QUE D'UN COLLECTEUR EP EN LIEN AVEC LE PROJET
DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE COMMERCE DE FRONTENEX : VOTE DU
CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT**
(CHF 1'024'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 19 mai 2014,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 10 juin 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 1'024'000.- TTC pour les travaux de construction d'un collecteur EP sous le chemin de Grange-Canal ainsi que d'un collecteur EP en lien avec le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'024'000.- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 71.01.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2044.